Bordereau attestant l'exactitude des informations - COUTANCES - 5002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/12/2025 - 7891 - 2021 B 00422 - 900 067 026 - ABO

2021 B499.
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N°
LE 23.12.25 2025/7891.
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SASU ABO

23 AVENUE DU DOCTEUR DE LA BELLIERE
50290 BREHAL

Siret : 90006702600014

" Comptes certifiés conformes "

AVEC EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite à l'Ordre de Rouen-Normandie
560 Boulevard du Stade

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	13 492		13 492	13 492
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**13 492**		**13 492**	**13 492**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				5 000
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 317		5 317	26
Charges constatées d'avance (3)				900
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 317**		**5 317**	**5 926**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**18 810**		**18 810**	**19 418**

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 363	-1 120
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-2 856**	**-3 243**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-7 119**	**-4 263**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	24 661	22 503
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 268	1 178
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**25 929**	**23 681**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 810	19 418
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	25 929	23 681
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 775	1 964
Impôts, taxes et versements assimilés			16	214
Salaires et traitements				
Charges sociales			1 065	1 065
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			**2 856**	**3 243**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 856	-3 243
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-2 856	-3 243

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 856**	**3 243**
BENEFICE OU PERTE	-2 856	-3 243

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 18 810 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 856 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	13 492			13 492
Total	**13 492**			**13 492**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				**13 492**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 25 929 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 268	1 268		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 661	24 661		
Produits constatés d'avance				
Total	**25 929**	**25 929**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	24 661			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 24 661 euros.

ABO

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 100 €
Siège social : 23 Avenue du Docteur De la Bellière
50290 BREHAL
RCS COUTANCES 900 067 026

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le douze juin
A onze heures

Au siège social de la société

Monsieur BOURGOIS Alexandre, **Président et Associé Unique** de la Société « **ABO** », Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est 23 Avenue du Docteur De la Bellière à BREHAL (50290).

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur BOURGOIS Alexandre, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont présentées en annexe du présent procès-verbal pour être retranscrites sur le registre.

2 - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

AB

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître **une perte de (2 856) €** décide de l'affecter comme suit :

✓ **Report à nouveau .....(2 856) €**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis le début de l'activité.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'Associé Unique précise qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'Associé Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur BOURGOIS Alexandre
Associé Unique et Président

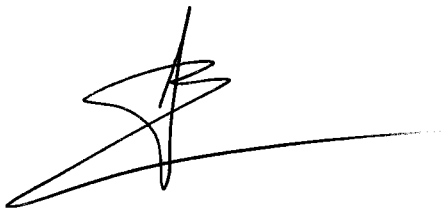

AB